

Médecins



© 2015 Les Echos Publishing

Une récente instruction interministérielle souhaite voir se développer les stages en ambulatoire des internes lors de leurs études de médecine.

En effet, afin de sensibiliser les futurs professionnels aux spécificités de ce mode d'exercice et pour compléter leur formation, des stages en ambulatoire pourraient être ajoutés à l'occasion de la réforme annoncée du troisième cycle des études de médecine.

En attendant cette réforme, ces stages pourraient déjà être pratiqués au titre des semestres libres de certaines maquettes de formation. Ils se dérouleraient au sein de lieux de stage agréés dans des établissements de santé, ou en ambulatoire, auprès de praticiens agréés maîtres de stage des universités. Et concerneraient à la fois les internes de médecine générale, mais aussi ceux des autres spécialités qui pratiquent l'ambulatoire, à savoir :

- la dermatologie et vénéréologie
- la médecine physique et de réadaptation
- la néphrologie
- la gynécologie médicale
- la gynécologie obstétrique.

[Instruction interministérielle n° DGOS-DGESIP/2015/165 du 6](#)

[mai 2015](#)

© 2015 Les Echos Publishing